MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Série G N°23

Matricule Fiscal.................................. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

IMPOT SUR LES BENEFICES DES SOCIETES (REGIME DE LA RETENUE A LA SOURCE)

Déclaration à souscrire par les Entreprises Etrangères n'ayant pas d' utilisation Professionnelle permanente en Algérie qui y déploient temporairement une activité dans le cadre de marchés (prestation de service) à faire parvenir avant le 1er avril à l'inspecteur du lieu d'implantation du chantier

(ANNÉE.... Activité de l'Année.......)

I - DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE

Nom ou Raison Sociale. ....

Activité exercée. ....

Adresse en Algerie. ....

Adresse du siège social. ....

II - DÉSIGNATION DU MARCHE

Désignation du contractant Algérien : ....

(Charge de la Retenue à la Source)

....

Date et Nature du Contrat et des Avenants:......... ....

....

Montant Global du Marché(Hors TVA) ....

....

III - ÉLÉMENTS A DÉCLARER

Montant des encaissements réalisés en : ....

Montant cumulé des Encaissements à la cloture de l'exercice : ....

Montant des retenues IBS opéré par le Contractant Algérien : ....

Montant des salaires versés Personnel étranger : ....Effectif : ....

Personnel local : ....Effectif : ....

Total : ....

REMARQUE : Cette déclaration doit être souscrite au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S) par les entreprises n'ayant pas d'installation professionnelle permanente en Algérie **au lieu et place de la déclaration normale série E n°6**

IV- ETAT DETAILLE des sommes versées par l'entreprise à des tiers à titre de travaux sous-traités, d'études, de location de matériel ou de personnel. Des loyers de toute nature et d'assistance technique.

Désignation des Bénéficiaires - (nom et adresse complète)	Nature des Prestations	Montant des sommes payées
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,
....	....	,

A ...., Le ....

NB: pour les travaux immobiliers, la décision de fin de chantier doit être dans un délais de 20 jours, à partir de la réception définitive.

Cachet et signature :